



# Copropriété - problème locataire se débarrasse de ses huiles de friture par la fenêtre

Par **Karlett**, le **09/02/2020 à 14:09**

Bonjour

Nous rencontrons depuis 9 mois un problème incroyable.

Un locataire d'un 2ème étage jette par sa fenêtre ses huiles de friture, et bien sûr tôt le matin ou tard dans la soirée.

Avec le syndic nous sommes allés sur place à plusieurs reprises, faits des photos, etc...

Le propriétaire concerné est bien sûr venu, mais refuse de dire que ce sont ses nouveaux locataires qui font ces dégâts, l'huile qui coule aussi le long de la façade mais surtout qui stagne sur le sol du RDC.

L'odeur devient insupportable, le sol se dégrade, les rats arrivent....

Notre assurance refuse de gérer ce dossier pour dégradations, et conseille de s'adresser à un expert qui pourra analyser la situation

Le propriétaire concerné a indiqué que si nous savions pas avec certitude (mais comment ?) que ce sont ses locataires il ne leur en parlera même pas car d'après lui ils pourraient porter plainte et nous amener au Tribunal. Ce monsieur possède en locatif plusieurs appartements pour lesquels il a des subventions pour loger certaines personnes

Comment se défendre ?

Nous sommes 4 dans le CS et n'arrivons pas à savoir comment agir.

J'ai envoyé un mail ce matin au syndic pour demander à ce qu'il aille au commissariat porter plainte et qu'il adresse un courrier RAR au propriétaire, après tout c'est peut être à lui de voir avec ses locataires.

Quels sont les textes de loi qui pourraient permettre de comprendre.

Et surtout comme le sol s'enfonce est ce que la copropriété pourrait être responsable en cas de chute de quelqu'un (je pense que oui)

Merci de me donner quelques éléments.

Remerciements